



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 26 avril 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 18 h 00.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)

EST PRÉSENTE À DISTANCE

Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)
-----------------------	---------------------------

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

1.1 Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 avril 2018

2 Direction générale et ressources humaines

2.1 Mandat - Diagnostic organisationnel - Soutien légal - Bélanger Sauvé

2.2 Embauche - Ressource intérimaire - Direction générale

2.3 Autorisation de signature - Documents bancaires - Règlements, procès-verbaux et autres documents administratifs - Remplacement de la résolution 17-11-353

3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

4 Levée de la séance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été notifié à tous ses membres, sans toutefois l'être dans les délais prescrits. Cependant, le défaut d'accomplissement d'une des formalités prescrites pour la présente séance ne saura être invoqué, le conseil municipal constatant séance tenante que tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assiste à la présente séance.

18-04-151

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 avril 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

18-04-152

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 MANDAT - DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL - SOUTIEN LÉGAL - BÉLANGER SAUVÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal a observé depuis le début de son mandat certaines difficultés et identifié certains enjeux;

ATTENDU QUE ces difficultés et ces enjeux peuvent entraver le déroulement optimal des opérations de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieux d'apporter des améliorations et de favoriser l'optimisation des ressources de la Municipalité;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Bélanger Sauvé afin que soit élaboré un diagnostic organisationnel, notamment par le biais du Réseau conseil des Sages;

QUE le mandat ainsi confié puisse également assurer un soutien légal en vue de favoriser l'optimisation et d'apporter les améliorations requises aux opérations de la Municipalité;

QUE le conseil municipal, conformément au Règlement 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés, et à la résolution adoptée par le conseil municipal concernant les autorisations de signature, autorise la directrice générale adjointe, ou en son absence le secrétaire-trésorier adjoint, à signer les documents requis pour donner plein effet aux présentes, notamment quant à la question des frais administratifs du Réseau conseil des Sages.

ADOPTÉE

18-04-153

2.2 EMBAUCHE - RESSOURCE INTÉRIMAIRE - DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU l'absence temporaire du directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal embauche monsieur René Tousignant, à titre de directeur général par intérim, au taux horaire de 75 \$, et ce, tant que la fonction demeurera inoccupée.

ADOPTÉE

18-04-154

2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES - RÈGLEMENTS, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS - REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 17-11-353

ATTENDU l'absence temporaire du directeur général;

ATTENDU l'embauche d'un directeur général par intérim;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE ce faisant, il est requis de modifier la résolution visant à autoriser les signataires pour certains documents municipaux;

ATTENDU les dispositions du Code municipal du Québec, notamment quant à la question des pouvoirs du directeur général adjoint et du secrétaire-trésorier adjoint;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Kathy Poulin, mairesse,

ou madame Dominique Forget,

ou monsieur Carl De Montigny

ET Me Marie-Pier Pharand, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ;

ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint,

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité ainsi que les procès-verbaux, les règlements, les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 \$ et autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à l'administration de la Municipalité;

Malgré ce qui précède, le conseil municipal a autorisé les fonctionnaires à signer seuls les contrats et autres documents de même nature, autres que bancaires, dans leur champs de compétence et en respect des limites financières, conformément aux dispositions du *Règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés*;

QUE tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité soient présentés au directeur général par intérim avant leur signature;

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 17-11-353 et toute autre résolution précédemment adoptée relativement aux autorisations de signature pour les documents bancaires, les procès-verbaux, les règlements et autres documents administratifs.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

18-04-155

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 26 avril 2018 soit levée à 18 h 20.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière